

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS, TRANSPORTS — LA SEINE-
ET-MARNE POURSUIT SON ACTION POUR UNE
MOBILITÉ PROPRE ET DÉCARBONÉE

1 DOCUMENT - Publié le 20 mars 2023



Communiqué de presse - La Seine-et-Marne poursuit son action pour une mobilité propre et décarbonée (17/03/2023)
PDF-804.89 Ko

TÉLÉCHARGEMENT

Dans le cadre de la politique CapMétha77 initiée par le Département de Seine-et-Marne, le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), GRDF et GRTgaz et le Département ont lancé en 2022 un dispositif unique en Ile-de-France : le Club CapBioGNV77. La deuxième édition qui a eu lieu ce jeudi 16 mars dans les locaux de l'école d'ingénieurs ICAM, à Lieusaint, a présenté les perspectives de développement de la filière et par l'Association Française du GNV (AFGNV), les actions effectuées par le collectif en 2022, des retours d'expériences d'acteurs économiques ayant fait le choix du bioGNV, et l'intervention de 2 constructeurs pour présenter leurs gammes de véhicules.

Objectif : 30 stations d'avitaillement bioGNV en 2030

« En 2022, avec le lancement du Club CapbioGNV, nous avons rencontré plus de 50% de nos communautés de communes et d'agglomérations. Nous avons également travaillé avec les services pour trouver les délaissés de voirie où nous pourrions installer des zones d'avitaillement. Avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous avons en particulier réalisé une action sur la communauté de communes de Moret-Loing-et-Orvanne pour identifier les entreprises intéressées par une mutation vers le bioGNV ainsi que le site où pourrait être installée une zone d'avitaillement », indique Béatrice Rucheton, Vice-Présidente en charge de l'environnement du Département de Seine-et-Marne.

La stratégie CapBioGNV77, mise en place en 2022, vise ainsi à faciliter l'émergence de stations d'avitaillement publiques de bioGNV sur tout le territoire seine-et-marnais et à accompagner la mutation des flottes captives des acteurs publics et privés pour une mobilité décarbonée et moins polluante.

« En 2023, le Club entend poursuivre et intensifier ses actions. Le SDESM va s'appuyer sur sa SEM, SDESM ENERGIES, pour développer des stations multi-énergies », précise Pierre Yvroud, Président du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.

Une stratégie qui fédère un réseau d'acteurs

Cette stratégie vient appuyer le Schéma directeur réalisé en 2021 qui définit, pour la Seine-et-Marne, un maillage de 30 stations publiques d'avitaillement en bioGNV d'ici 2035. Des outils ont été déployés en 2022 et notamment l'animation d'un réseau d'acteurs, le Club CapBioGNV77. Ainsi des communes, des EPCI, des entreprises du BTP, du transport de marchandises et de personnes, de la distribution, des constructeurs de stations, des concessionnaires et des producteurs de biométhane se sont rencontrés en 2022 et ce jeudi 16 mars autour d'un même intérêt : le bioGNV.

« Rejoindre un Club, c'est rejoindre un ensemble d'acteurs qui partagent des préoccupations, qui sont en capacité de partager des problèmes et d'essayer de trouver des solutions. C'est vraiment l'esprit de ce Club CapbioGNV 77. J'invite tout le monde à rejoindre cet espace de dialogue, de partage, de retours d'expériences très important pour pouvoir continuer à progresser ensemble et à développer les solutions GNV/bioGNV en Seine-et-Marne », ajoute Frédéric Moulin, Délégué Territorial Val de Seine de GRTgaz.

Le bioGNV, un carburant local et renouvelable

Le bioGNV est le nom donné au biométhane lorsqu'il est utilisé comme carburant. Il permet de répondre à la fois aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux auxquels les entreprises sont aujourd'hui confrontées. Un véhicule au bioGNV permet de réduire de 80 % les émissions de CO₂, de 95 % les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote (NO_x) par rapport à un véhicule diesel de norme Euro VI. Le bioGNV est estampillé de la vignette Crit'air 1, lui permettant de circuler sans aucune restriction à l'intérieur des zones à faibles émissions (ZFE). Il dispose de la même autonomie qu'un véhicule thermique classique.

« Le bioGNV est une solution de mobilité décarbonée : pas d'odeur, pas de fumée, deux fois moins de bruit qu'un véhicule diesel et en plus, quand on est en Seine-et-Marne, premier département producteur de biométhane en France, pour moi le bioGNV doit être une évidence », poursuit Cécile Veslaco, Directrice Territoriale GRDF pour l'Est de l'Île-de-France.

Avec le bioGNV, rouler en ZFE est possible

Depuis le 1^{er} juin 2021, les véhicules non classés ou possédant une vignette Crit'Air 4 ou 5 sont soumis à des restrictions de circulation sur l'ensemble du territoire délimité par l'autoroute A86 (A86 exclue). La déclinaison va se poursuivre avec au 1^{er} juillet 2023, les véhicules avec les vignettes Crit'Air 3 et au 1^{er} janvier 2024 pour ceux avec les vignettes Crit'air 2. Par ailleurs, cette ZFE sera amenée à s'élargir dans les années à venir aux secteurs les plus denses de la grande couronne. Des objectifs de réduction d'énergie primaire fossile et d'incorporation d'énergie renouvelable dans le mix énergétique sont également fixés dans différents textes de loi.

Le Bio Gaz Naturel Véhicule (bioGNV), issu de la méthanisation, est un carburant de substitution au diesel ou à l'essence et constitue une réponse pour répondre à ces enjeux. Il permet aux entreprises seine-et-marnaises de maintenir leur activité au sein de la ZFE, et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air. En outre, il s'appuie sur une production locale de ce gaz vert, la Seine-et-Marne étant le premier département français dans ce

domaine.

À propos de CapMétha77

Pour soutenir le développement de la filière méthanisation en Seine-et-Marne, la Charte CapMétha77 fédère et engage 9 partenaires sur deux grands objectifs : couvrir 75 % des besoins résidentiels en gaz d'ici 2030 avec un gaz 100 % renouvelable produit localement, soit une production de 2500 GWh/an et contribuer à une mobilité décarbonée avec le bioGaz Naturel Véhicule. Pour atteindre ces deux objectifs, les signataires s'engagent à œuvrer à l'établissement d'une filière durable tenant compte des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques.